

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

4EME SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2010 27 ET 28 JUILLET

<p style="text-align: center;">REPONSE DE MADAME MARIA GUIDICELLI, A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR MADAME FABIENNE GIOVANNINI AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »</p>
--

OBJET : Alimentation énergétique de la Corse : quel est le plan B ?

Madame la Conseillère,

La Corse a besoin d'un parc de 540 MW pour fournir une puissance appelée de 420 MW et satisfaire les besoins d'une population de 300 000 habitants, voire de 800 000 en saison touristique. La crise énergétique de 2005 a montré l'urgence à réaliser ces structures de production, notamment thermiques, sans lesquelles cela est impossible.

Les projets que vous présentez, réalisés ou en cours de réalisation dans d'autres pays ou régions françaises, sont forts intéressants et sont complémentaires du thermique.

La Corse est aujourd'hui la région de France métropolitaine qui utilise le plus, pour sa consommation énergétique, les énergies renouvelables, notamment à partir de l'hydraulique et l'éolien (25 % contre 11 % au niveau national). Cependant, il conviendra d'aller plus loin et la réalisation, par exemple, d'un projet solaire d'envergure permettrait à la Corse de s'assurer en effet, une plus grande indépendance énergétique répondant ainsi aux objectifs de développement durable. Notre Assemblée a donc eu raison, dès 2001, à la demande de Michel Stefani, de réclamer des schémas directeurs.

Cependant, n'oublions pas que la Corse n'est pas la banlieue strasbourgeoise qui peut, en cas de défaillance de ce type de production aléatoire, faire appel au réseau nucléaire.

En ce qui concerne l'alimentation des centrales au gaz naturel à partir du gazoduc GALSI nous vous rappelons qu'il s'agit d'une préoccupation ancienne

du Conseil Exécutif. Cette possibilité avait déjà été retenue il y a 5 ans, à l'occasion de l'adoption du Plan Energétique par l'Assemblée de Corse en Novembre 2005, et cela à une époque où la réalisation de ce gazoduc et de la dérivation vers la Corse apparaissaient bien plus hypothétiques qu'aujourd'hui.

Rien ne nous conduit à penser que l'hypothèse d'un raccordement au GALSI doit être aujourd'hui abandonnée, et qu'une alternative devrait être étudiée **toutes affaires cessantes**. L'Etat s'est en effet exprimé à plusieurs reprises pour confirmer l'actualité de ce projet. Nous vous rappelons l'inscription du projet de raccordement dans la PPI publiée au J.O. du 10 janvier 2010, ainsi que l'engagement du président de la République exprimé lors de sa venue en février dernier.

Si dans les mois qui viennent, cette hypothèse devait néanmoins être modifiée, nous vous informerions alors des dispositions qui nous conduiraient à étudier des solutions alternatives.

Mettre à l'étude aujourd'hui un plan B pourrait laisser penser que nous doutons de la réalisation du plan A, ce que d'ailleurs certains ne manqueraient pas immédiatement de nous reprocher. J'ajoute que le sujet du GALSI est une telle opportunité historique pour la Corse que nous devons à tout prix préserver le consensus actuel : c'est une garantie importante et un message fort que nous adressons au-delà de cet hémicycle. Ne laissons pas imaginer un seul instant que cet équipement puisse ne pas se réaliser. Mais, au contraire, accompagnons ce projet avec toute notre détermination politique.

Il en est ainsi lorsque nous demandons que les moteurs de la centrale de Lucciana soient livrés prêts à fonctionner au gaz. Ce qui, d'ailleurs, n'exclut aucune autre hypothèse qui pourrait, le cas échéant, relever d'un plan B.

Les choix d'aujourd'hui ne doivent pas, je le répète, hypothéquer les solutions futures.

Ainsi, le Conseil Exécutif ne s'en tient pas à une attitude de simple observateur, loin s'en faut. Notre position est claire pour demander à ce que la centrale de Lucciana soit équipée dès le départ de moteurs dual-fuel, c'est-à-dire pouvant fonctionner sans transformation, au gaz naturel. C'est pour nous la garantie qu'elle puisse utiliser le gaz dès que celui-ci sera disponible, tout en permettant qu'elle soit construite dans le planning prévu.

Néanmoins nous restons vigilants et, à ce titre, nous vous rappelons la teneur du courrier envoyé au début de ce mois au ministre Jean-Louis Borloo, détaillant la position du Conseil Exécutif, et demandant à ce que des garanties soient dès à présent apportées sur l'approvisionnement en gaz (portant notamment sur les autorisations nécessaires au raccordement et sur les

réservations de capacité de transit), ainsi que sur le financement de la dérivation vers la Corse.

Je vous remercie.

MARIA GUIDICELLI